

**DOSSIER SUIVI PAR**

Laure DARLEON  
Service des affaires statutaires et juridiques  
[sasj@listes.univ-ubs.fr](mailto:sasj@listes.univ-ubs.fr)

## Relevé de conclusions

### I. Informations générales

#### 1. Point d'information générale

Le conseil d'administration a été informé de l'actualité générale de l'université Bretagne Sud.

### II. Procès-verbaux

#### 1. Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 mai 2023

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 mai 2023.

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	21
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	21
<i>Membres présents :</i>	15	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	6	<i>Abstentions :</i>	0

#### Délibération 2023-043

### III. Politique d'établissement

#### 1. Avis sur la désignation de Monsieur David MENIER en qualité de Directeur du Service Formation Professionnelle et Alternance et extension du domaine de compétences du Vice-président en charge de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant

Le conseil d'administration a émis à l'unanimité des suffrages exprimés un avis favorable à la désignation de Monsieur David MENIER en qualité de directeur du service Formation Professionnelle et Alternance et approuve, en conséquence, l'extension du domaine du Vice-président en charge de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant.

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	21
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	21
<i>Membres présents :</i>	15	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	6	<i>Abstentions :</i>	0

#### Délibération 2023-044



## 2. Politique en matière de valorisation : projet de création d'une filiale au sein de la SATT Ouest Valorisation

Le conseil d'administration a été informé de la politique de l'UBS en matière de valorisation et autorise la Présidente à poursuivre les opérations en vue de la création de la filiale au sein de la SATT Ouest Valorisation.

## 3. Présentation du rapport moral et financier de l'Alliance universitaire de Bretagne

Le conseil d'administration a été informé de la gestion de l'Alliance universitaire de Bretagne pour la période 2021-2022.

## IV. Finances

### 1. Budget rectificatif n°1 2023

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 071 ETPT dont 827 ETPT sous plafond État et 244 ETPT hors plafond)
- 108 231 980 € d'autorisations d'engagement dont
  - 80 596 411 € Personnel
  - 17 446 379 € Fonctionnement et Intervention
  - 10 189 190 € Investissement
- 107 695 946 € de crédits de paiement dont
  - 80 596 411 € Personnel
  - 17 173 093 € Fonctionnement et Intervention
  - 9 926 442 € Investissement
- 102 231 273 € de recettes
- - 5 464 673 € de solde budgétaire

#### Ainsi que les prévisions comptables suivantes :

- - 5 934 598 de variation de trésorerie  
dont - 5 845 404 € pour l'UBS et - 89 194 € pour la Fondation
- - 759 645 € de résultat patrimonial  
dont - 786 111 € pour l'UBS et + 26 466 € pour la Fondation
- 1 773 302 € de capacité d'autofinancement  
dont 1 728 544 € pour l'UBS et 44 758 € pour la Fondation
- - 4 599 943 € de variation de fonds de roulement  
dont - 4 580 701 € pour l'UBS et - 19 242 € pour la Fondation

<b>Décompte des votes :</b>			
		Suffrages exprimés : 21	
Membres en exercice :	27	Pour :	21
Membres présents :	14	Contre :	0
Membres représentés :	7	Abstentions :	0

### Délibération 2023-045

## V. Formation

### 1. Renouvellement des accréditations à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'ENSIBS pour la période 2024-2025 à 2025-2026

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la demande de renouvellement, pour la période de 2024-2025 à 2025-2026, des accréditations à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de Bretagne-Sud pour les spécialités suivantes :

- Spécialité Mécatronique : Formation initiale sous statut d'apprenti ;



- Spécialité Informatique et cybersécurité : Formation initiale sous statut d'apprenti (Cybersécurité du Logiciel : gestion des contrats d'alternance par l'OFA UBS) ;
- Spécialité Génie civil : Formation initiale sous statut d'apprenti ;
- Spécialité Génie civil : Formation continue.

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	21
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	21
<i>Membres présents :</i>	14	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	7	<i>Abstentions :</i>	0

#### Délibération 2023-046

## VI. Finances

### 1. Débat d'orientation budgétaire 2024

Le conseil d'administration a été informé du débat d'orientation budgétaire 2024.

### 2. Admissions en non-valeur

Le conseil d'administration a proposé à l'unanimité des suffrages exprimés à la présidente de l'université Bretagne Sud l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de 24 dossiers pour un total de 5 184,38 €.

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	21
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	21
<i>Membres présents :</i>	14	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	7	<i>Abstentions :</i>	0

#### Délibération 2023-047

### 3. Principe de participation financière de l'UBS au dispositif d'expérimentation bretonne en rénovation immobilière

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le principe de participation financière de l'université Bretagne Sud au dispositif dit « d'expérimentation bretonne » jusqu'à un niveau de 1,2M€, dans un contexte où l'établissement se verrait doté d'une enveloppe globale de 10,2M€ au titre de ce dispositif (incluant sa propre participation), montant à mobiliser sur 3 voire 4 années à partir de 2024.

Cette participation de l'établissement suit la même proratisation de 12% en fonction des surfaces respectives de chaque établissement, dans le cas où l'enveloppe globale aboutirait finalement à un montant inférieur à 10,2M€.

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	18
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	18
<i>Membres présents :</i>	11	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	7	<i>Abstentions :</i>	0

#### Délibération 2023-048

## VII. Ressources humaines

### 1. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) Revalorisation de l'IFSE - Convergence nationale

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés l'ensemble du dispositif de revalorisation de l'IFSE du RIFSEEP.



<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	13
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	13
<i>Membres présents :</i>	12	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	7	<i>Abstentions :</i>	6

#### Délibération 2023-049

### 2. Fonctions pouvant ouvrir droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de l'année universitaire 2023-2024

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la liste des fonctions pouvant ouvrir droit à une Nouvelle Bonification Indiciaire au titre de l'année universitaire 2023-2024, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	15
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	15
<i>Membres présents :</i>	12	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	7	<i>Abstentions :</i>	4

#### Délibération 2023-050

### 3. Information sur l'actualisation des lignes directrices de gestion « Promotion, valorisation des parcours professionnels » de l'UBS

Le conseil d'administration a été informé de l'actualisation des lignes directrices de gestion « Promotion, valorisation des parcours professionnels » de l'UBS afin de prendre en compte les récentes évolutions réglementaires, notamment en termes de promotions des enseignants-chercheurs (repyramidage).

### 4. Mise en paiement des primes au brevet pour lesquelles la prescription quadriennale s'applique

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la mise en paiement des primes au brevet en relevant le délai de prescription s'appliquant (4 ans réglementairement) pour toutes les primes au brevet antérieures à 2017.

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	19
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	19
<i>Membres présents :</i>	12	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	7	<i>Abstentions :</i>	0

#### Délibération 2023-051

## VIII. Formation

### 1. Bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2022

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2022.

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	18
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	18
<i>Membres présents :</i>	11	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	7	<i>Abstentions :</i>	0

#### Délibération 2023-052



## 2. Agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2022-2023

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés l'agrément d'une association étudiante pour l'année universitaire 2022-2023.

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	18
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	18
<i>Membres présents :</i>	11	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	7	<i>Abstentions :</i>	0

### Délibération 2023-053

## 3. Tarifs des prestations des services de l'UBS pour l'année universitaire 2023-2024

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les tarifs des prestations des services de l'UBS pour l'année universitaire 2023-2024.

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	18
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	18
<i>Membres présents :</i>	11	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	7	<i>Abstentions :</i>	0

### Délibération 2023-054

## 4. Règlement intérieur des bibliothèques universitaires du Service Commun de Documentation (SCD) à compter de l'année universitaire 2023-2024

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la révision du règlement intérieur des bibliothèques universitaires du SCD à compter de l'année universitaire 2023-2024.

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	18
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	18
<i>Membres présents :</i>	11	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	7	<i>Abstentions :</i>	0

### Délibération 2023-055

## 5. Revalorisation des conditions tarifaires des conventions particulières de partenariat entre le groupement d'intérêt public Campus ESPRIT Industries et l'UBS (IUT Vannes et Lorient-Pontivy) pour la période 2023-2024 à 2027-2028

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la revalorisation des conditions tarifaires des conventions particulières de partenariat entre le groupement d'intérêt public Campus ESPRIT Industries et l'UBS (IUT Vannes et Lorient-Pontivy) pour la période 2023-2024 à 2027-2028.

<b>Décompte des votes :</b>			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	18
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	18
<i>Membres présents :</i>	11	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	7	<i>Abstentions :</i>	0

### Délibération 2023-056



## IX. Recherche

### 1. Financement du « Reste à charge » pour les post-doctorants du programme COFUND « BIENVENUE » qui seront accueillis à l'UBS

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la prise en charge sur le budget central de l'UBS du complément de financement destiné à couvrir 10,44% des coûts salariaux du·de la post-doctorant.e, soit 10 800 sur les 24 mois (450 euros mensuels). Le laboratoire d'accueil prend en charge les frais d'environnement, de déplacement et de formation.

<b>Décompte des votes :</b>		<i>Suffrages exprimés : 18</i>	
<i>Membres en exercice : 27</i>	<i>Pour : 18</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Membres présents : 11</i>	<i>Contre : 0</i>		
<i>Membres représentés : 7</i>	<i>Abstentions : 0</i>		

#### Délibération 2023-057

### 2. Dotation de démarrage fléchée aux Maître.sse.s de conférences nouvellement recruté.e.s à l'UBS

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés l'attribution d'une aide financière d'un montant de 8 000€ en faveur des maître.sse.s de conférences nouvellement recruté.e.s répondant à l'une des dispositions de la loi de programmation de la recherche n°2020-1674 du 24 décembre 2020.

<b>Décompte des votes :</b>		<i>Suffrages exprimés : 18</i>	
<i>Membres en exercice : 27</i>	<i>Pour : 18</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Membres présents : 11</i>	<i>Contre : 0</i>		
<i>Membres représentés : 7</i>	<i>Abstentions : 0</i>		

#### Délibération 2023-058

## X. Questions diverses

Aucune question diverse n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Pour la présidente, et par délégation,  
Sébastien LE GALL,  
Vice-président au CA

